

Espace Industriel de Palente - Pépinière d'entreprises - Programme de travaux dans les locaux (en location) de la Pépinière d'entreprises du 2, Chemin de Palente - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite au sinistre intervenu en septembre 1998 au 4, Chemin de Palente, certaines entreprises de la pépinière d'entreprises furent relogées au 2, Chemin de Palente, immeuble appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Doubs et devenu disponible après le départ de la Société AKTEO.

Quelques mois plus tard, une étude-action sur le devenir des pépinières municipales concluait à la nécessité de conserver un seul site, celui de l'Espace Industriel de Palente, mais il convenait de l'étoffer en matière de locaux. Ces conclusions furent reprises par le Conseil Municipal, ainsi que la poursuite de la gestion par le biais de la délégation de service public. En décembre 1999, cette délégation fut attribuée à la Société Boutique de Gestion. Dès lors, le 2 Chemin de Palente, avec ses 1 000 m² supplémentaires, devenait le complément indispensable à la pépinière municipale. La location du bâtiment à la CCI fut la solution retenue par le Conseil Municipal le 28 février 2000. Des travaux d'aménagement sont aujourd'hui nécessaires. Ils concernent la réfection partielle des peintures intérieures, des sols usagés, des faux-plafonds et un nettoyage général des sols. A ces travaux, s'ajoutent des prestations en matière de vérification des installations électriques et des systèmes de protection contre l'incendie.

Ces travaux sont complétés par :

- une installation liée à l'équipement informatique et au câblage de celle-ci
- la mise en place d'une signalétique adaptée et mise à jour.

Le montant de ces travaux, y compris les honoraires (maître d'oeuvre, coordinateur SPS et contrôleur technique) se décompose comme suit :

- Travaux et honoraires	500 000 F HT
- Informatique et câblage	363 000 F HT
- Signalétique	40 000 F HT
Soit un montant total de	903 000 F HT
arrondi, pour sujétions imprévues, à	1 000 000 F HT

Le financement de ces travaux serait assuré par un transfert de crédits de la délégation Economie, Emploi et Tourisme sur le budget de fonctionnement qui lui est propre (du chapitre 92.90/6572.91036.30200 aux chapitres 92.90/61522.99169.33000 et 10100 sur lesquels seront imputées les factures). Les subventions attendues de la part de l'Etat et du Département du Doubs viendraient en déduction du montant de ce transfert, ainsi que d'éventuels transferts ou virements provenant de crédits disponibles à l'issue de l'opération de restructuration et de réaménagement des locaux sinistrés de l'Espace Industriel de Palente, 4 Chemin de Palente.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés au 2, Chemin de Palente, et défini ci-dessus,

- approuver le plan de financement et autoriser les décisions modificatives relatives aux imputations budgétaires qui en résultent,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département du Doubs et de tout autre organisme ayant vocation de participer à la mise en place d'une pépinière d'entreprises sur la base du programme défini ci-dessus,

- inscrire les montants des subventions reçues sur les lignes budgétaires suivantes à ouvrir au budget de l'exercice courant par décisions modificatives :

. en recettes, 92.90/747X.99169.33000,

. en dépenses, 92.90/61522.99169. 33000,

le montant de ces subventions venant en déduction du montant du transfert de la délégation Economie, Emploi et Tourisme,

- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) consultation(s) et/ou appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

«Mme WEINMAN : Concernant l'étude-action tout particulièrement sur les pépinières, je pense qu'elle n'avait pas passionné énormément de monde mais enfin je pense que de l'intérieur, vous devez bien la connaître. Il me semble que plusieurs remarques avaient été faites, notamment pendant l'étude, par les entreprises utilisatrices aussi bien que par les prestataires c'est-à-dire à l'époque IEN et Boutique de Gestion, la remarque essentielle concernant l'organisation des pépinières parce que la nécessité de conserver un seul site ici oui, un site mais pas un seul ; à travers cette étude, il n'a pas été établi qu'il ne fallait qu'un site, que les choses soient claires.

Ensuite, sur ce site-là au moins l'étude faisait ressortir un besoin urgent de convivialité. Or dans les travaux prévus rien ne ressort en ce sens. Les gens veulent bien être en pépinière, c'est intéressant bien sûr pour les entreprises mais pour ceux qui travaillent dans ces entreprises, il y avait un manque cruel de convivialité. Cela passe par peu de chose, la signalétique en fait partie aussi pour les usagers mais ce n'est pas la seule chose et je voulais savoir s'il y avait des travaux prévus par la Municipalité dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : En matière de convivialité, ce n'est pas des travaux qu'il faut mais des personnes chargées des relations pour cela. C'est vrai qu'il n'y a pas une très grande convivialité du côté de Palente mais pour nous ce qui est important, et d'ailleurs l'étude-action l'avait indiqué, c'est le devenir de ces pépinières qui s'oriente vers un seul site au démarrage, celui de l'espace de Palente. Donc nous l'aménageons pour y installer Boutique de Gestion avec des travaux d'informatique, câblage, la signalétique est prévue, je vous l'indique, à hauteur de 1 MF.

M. NUNINGER : Pour répondre à la question qui vient d'être posée sur les travaux du 2, les travaux prévus prochainement vont dans le sens que vous souhaitez, Madame, puisqu'il y aura un lieu convivialité.

M. LE MAIRE : Mme WEINMAN a donc satisfaction».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.